



Municipalité de Saint-Lucien
Démolition et reconstruction d'une patinoire extérieure

APPEL D'OFFRES PUBLIC

MAÎTRE DE L'OUVRAGE

Municipalité de Saint-Lucien
5280, 7^e Range
Saint-Lucien (Québec) J0C 1N0

INGÉNIEUR

Larocque-Cournoyer, SENC.
408, rue Saint-Jean
Drummondville (Québec) J2B 5L6

Description du projet

La Municipalité de Saint-Lucien, propriétaire, demande des soumissions pour la démolition et la reconstruction de la patinoire extérieure située à l'arrière de la salle municipale sise au 5350, 7^e Rang à Saint-Lucien (Québec) J0C 1N0.

Conditions

Le présent appel d'offres public est lancé à tous les entrepreneurs en construction qualifiés au sens de la loi sur la qualification des entrepreneurs de construction (L.R.Q., chap. Q-1) de la province de Québec ou dans un des territoires visés par les accords applicables.

Chacune des soumissions, l'originale et deux (2) copies complètes de tous les documents requis, dans une enveloppe scellée, portant la mention « Soumission pour le projet : Démolition et reconstruction de la patinoire extérieure », valable pour 45 jours, seront présentées au maître de l'ouvrage **avant 10h30, le mardi 7 août 2019 au bureau municipal de Saint-Lucien situé au 5280, 7^e Rang, Saint-Lucien (Québec) J0C 1N0**. Les qualifications des soumissionnaires devront être incluses dans cette enveloppe. Les soumissions seront ouvertes publiquement, séance tenante.

Toute soumission, pour être valide, doit être accompagnée d'un cautionnement de soumission établi au nom du maître de l'ouvrage.

Ce cautionnement devra être :

- d'une somme de dix pour cent (10 %) du montant de sa soumission si le cautionnement est sous forme d'un chèque visé par une banque à charte canadienne ou une Caisse populaire Desjardins;
ou
- d'une somme de dix pour cent (10 %) du montant de sa soumission si le cautionnement est sous forme d'un bon d'assureur dont le permis d'exercice est valable au Québec.

Des cautionnements d'exécution et de paiement, chacun égal à cinquante pour cent (50 %) du montant du contrat, **seront** exigés à la signature du contrat. Un cautionnement sous forme de chèque visé sera également accepté d'une somme de dix pour cent (10 %) du montant du contrat.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont tenus responsables du choix de leurs sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission.

Documents

Les documents nécessaires à la préparation et au dépôt de la soumission sont disponibles en ligne sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) au www.seao.ca.

Visite des lieux

Aucune visite des lieux n'est planifiée. Le site des travaux projetés étant accessible en tout temps (à l'arrière de la salle municipale sise au 5350, 7^e Rang à Saint-Lucien (Québec) J0C 1N0), il est de la responsabilité du soumissionnaire d'effectuer les vérifications qu'il juge nécessaires sur les lieux pour la préparation de sa soumission.

Demande de renseignements

Toute demande de renseignements concernant cet appel d'offres doit obligatoirement être acheminée à Alain Turcotte par courriel à direction@saint-lucien.ca ou par téléphone au 819 390-4679.

Adjudication

La Municipalité de Saint-Lucien ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers les soumissionnaires.



Alain St-Vincent-Rioux
Directeur général et secrétaire-trésorier